



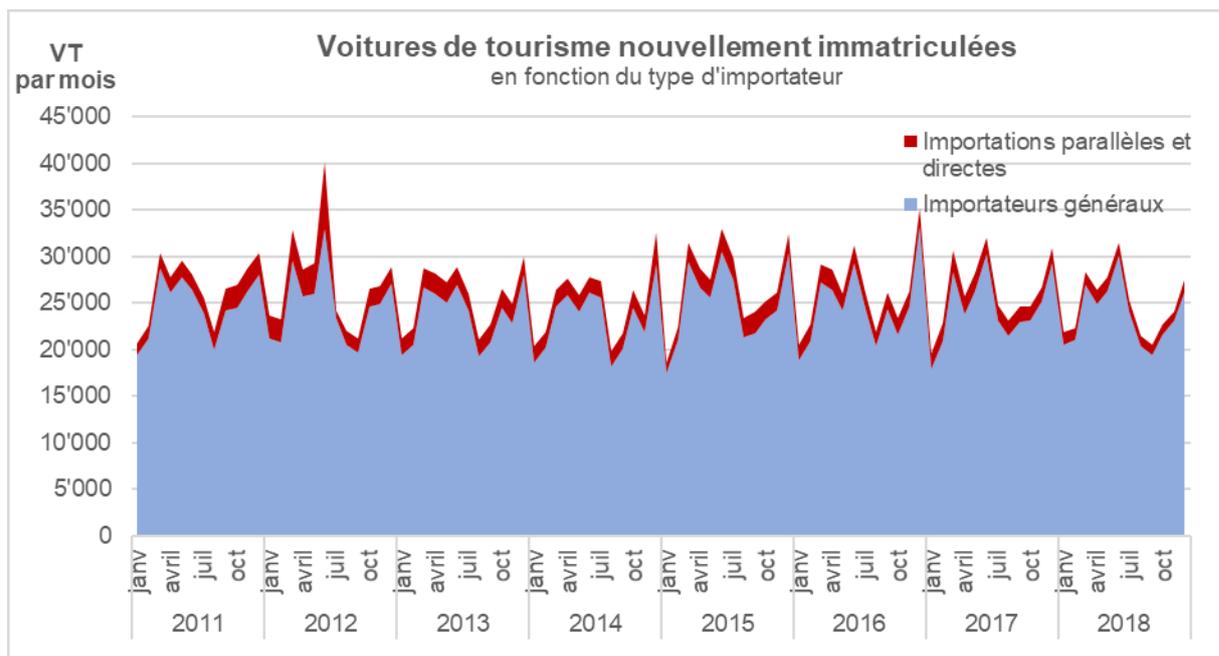
Fiche d'information

Mise en œuvre des prescriptions sur les émissions de CO₂ des voitures de tourisme en 2018

Voitures de tourisme nouvellement immatriculées et émissions de CO₂

En 2018, environ 301 000 voitures de tourisme ont été immatriculées pour la première fois en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein et contrôlées quant à l'atteinte de leur objectif en matière de CO₂. Cela correspond à une diminution d'environ 15 000 voitures par rapport à l'année précédente. Les prescriptions sur les émissions de CO₂ s'appliquent aussi aux voitures de tourisme qui ont été immatriculées à l'étranger pour la première fois moins de six mois avant leur déclaration en douane suisse.

Le graphique suivant illustre la répartition mensuelle des immatriculations de voitures de tourisme neuves de 2011 à 2018.

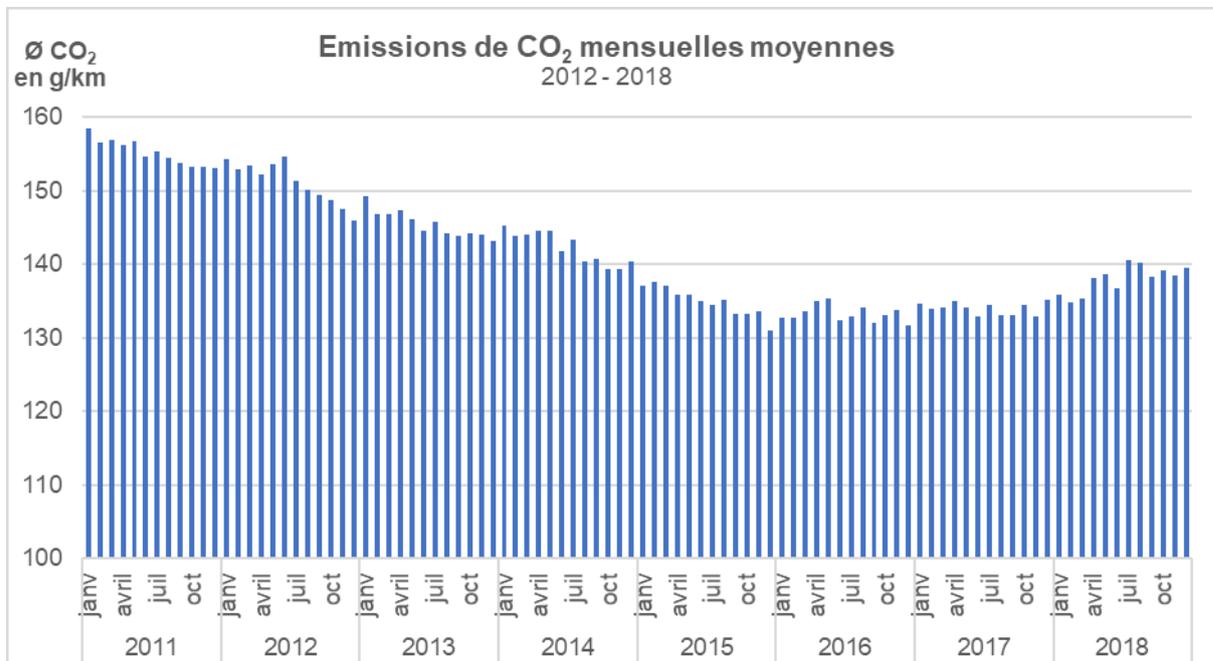


Source des données: SIAC/OFROU

Les fortes fluctuations du nombre total d'immatriculations et des parts de marché des voitures de tourisme issues des importations parallèles ou des importations directes en 2012 s'expliquent notamment par les effets transitoires découlant de l'introduction des prescriptions sur les émissions de CO₂ le 1^{er} juillet 2012. Entre le quatrième trimestre de 2012 et celui de 2017, la part de marché mensuelle des importateurs directs et des importateurs parallèles a évolué de manière relativement constante pour s'établir à environ 7%, atteignant ainsi une valeur analogue à celle de 2011, avant l'introduction des prescriptions sur les émissions de CO₂. En 2018, cette part est descendue à environ 5%. L'introduction de la nouvelle procédure d'essai WLTP a entraîné des retards de livraison de nouveaux modèles de véhicules auprès de plusieurs constructeurs. Pour les importateurs parallèles, ces retards concernaient parfois les marques les plus appréciées, ce qui pourrait en partie expliquer le recul des parts de marché.

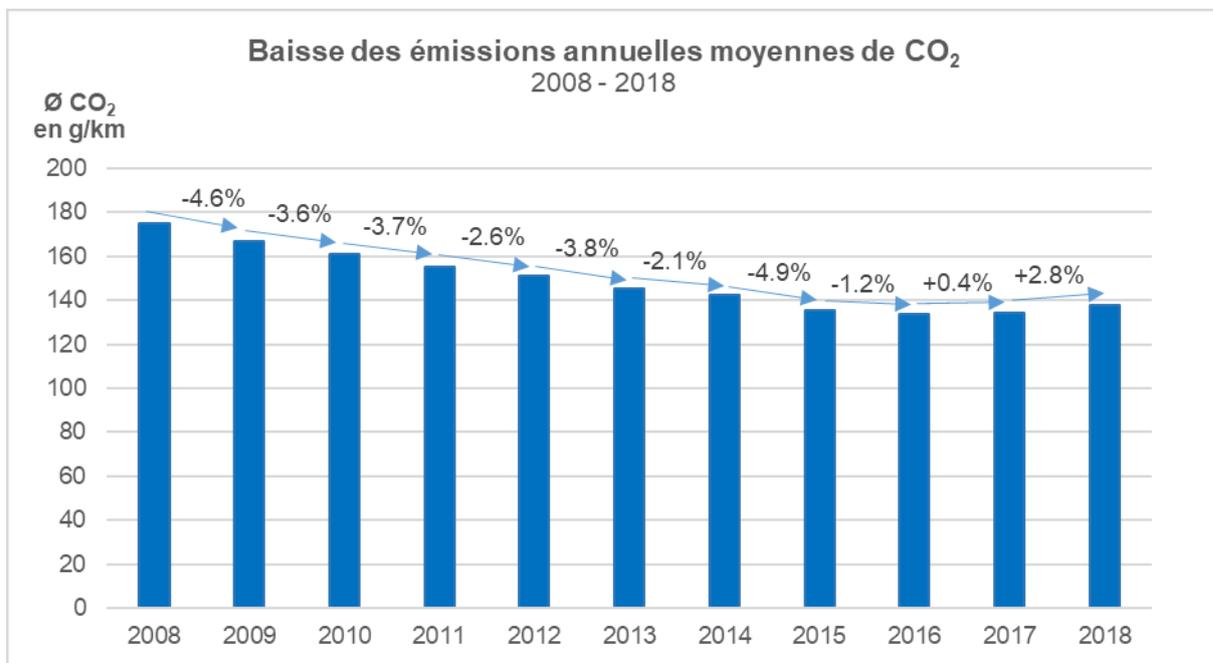


Le graphique suivant illustre l'évolution mensuelle des émissions de CO₂ des nouvelles voitures de tourisme de 2011 à 2018. La tendance à la hausse des émissions spécifiques de CO₂ de l'année 2017 s'est poursuivie en 2018 et s'est accentuée jusqu'à la fin de l'année.



Source des données: OFROU

La valeur annuelle moyenne d'émissions du parc de véhicules neufs est passée de 175 g de CO₂/km en 2008 à 137,8 g de CO₂/km en 2018, soit une baisse totale de quelque 21,3%. La baisse annuelle moyenne pour la période de 2008 à 2018 est de 2,6%.



Source des données: OFROU

En 2018, les émissions moyennes de CO₂ de toutes les voitures de tourisme neuves s'établissaient à environ 137,8 g CO₂/km. Le poids à vide moyen de tous les véhicules dont l'atteinte des objectifs fixés



par les prescriptions de l'ordonnance sur le CO₂ a fait l'objet d'un contrôle atteignant 1680 kg, soit une augmentation de 8 kg par rapport à l'année précédente ou de 117 kg par rapport au poids à vide de référence ($M_{t,2}$) déterminant pour le calcul de la valeur cible.

Importateurs de voitures de tourisme

Tous les importateurs qui souhaitent procéder au décompte global de l'ensemble des voitures de tourisme nouvellement immatriculées doivent être enregistrés auprès de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) en tant que grands importateurs. En 2018, 74 grands importateurs étaient annoncés auprès de l'OFEN. Ils se répartissent dans les catégories suivantes:

- 66 importateurs individuels, 8 groupements d'émission
- 26 importateurs généraux, 48 importateurs parallèles

Les 10 plus grands importateurs totalisaient près de 87% des immatriculations de véhicules en 2018.

Atteinte des objectifs et respect des valeurs cibles

L'introduction progressive des prescriptions sur les émissions de CO₂ des voitures de tourisme s'est achevée à la fin de l'année 2014. Pour les grands importateurs, cela signifie que depuis 2015, toutes les voitures de tourisme qui tombent dans le champ d'application de la législation sont prises en compte pour le calcul des émissions moyennes de CO₂. Pour les petits importateurs, le montant intégral de la sanction s'applique depuis 2015.

Par ailleurs, depuis l'année de référence 2016, les supercrédits (surpondération des véhicules dont les émissions de CO₂ sont inférieures à 50 g de CO₂/km) ne sont plus pris en compte. Depuis 2016, ces voitures de tourisme ne sont prises en compte qu'une seule fois dans le calcul des émissions moyennes de CO₂. En 2018, les voitures de tourisme émettant moins de 50 g de CO₂/km étaient au nombre de 7600 environ en 2018, soit un demi-point de pourcentage de plus par rapport à l'année précédente.

Avec une moyenne d'environ 137,8 g de CO₂/km en 2018, l'objectif global de 130 g de CO₂/km a de nouveau été dépassé (2017: environ 134,1 g de CO₂/km). Pour calculer la sanction, une valeur cible spécifique de CO₂ a été déterminée pour le parc de véhicules neufs de chaque grand importateur (pour un petit importateur ou un importateur individuel, il s'agit de la valeur cible spécifique au véhicule). Cette valeur cible individuelle est influencée par le poids à vide du véhicule ou du parc de véhicules. Dans la mesure où en 2018 le poids à vide moyen de toutes les voitures de tourisme dépassait de 117 kg le poids à vide de référence et où la réglementation suisse concernant les constructeurs de niche et les petits constructeurs (objectifs spécifiques), conformément à la réglementation européenne, a été prise en compte, la moyenne des valeurs cibles individuelles des importateurs était également supérieure à 130 g/km.



2018	Parc de voitures de tourisme	Voitures de tourisme sans objectif spécifique	Voitures de tourisme avec objectif des petits constructeurs*	Voitures de tourisme avec objectif des constructeurs de niche*
Nombre de voitures de tourisme	301 000	280 000	2 000	19 000
Ø émissions de CO ₂	137,8	136,8	265,1	139,2
Ø poids à vide (kg)	1 680	1 696	2 039	1 407
Valeur cible des émissions de CO₂	137,1	136,1	267,3	137,6

* En lieu et place d'un objectif dépendant du poids, le calcul s'est fondé, pour ces véhicules, sur une valeur cible fixe spécifique à la marque, selon la liste des objectifs spécifiques applicable pour 2018. Un aperçu des objectifs spécifiques actuels est disponible sur <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/efficacite/mobilite/prescriptions-concernant-les-emissions-de-co2-des-voitures-de-to.html>

Sur 74 grands importateurs enregistrés, 35 ont atteint leur valeur cible individuelle pour le parc de véhicules immatriculés en 2018 et n'ont donc dû s'acquitter d'aucune sanction. Les émissions moyennes de CO₂ étaient supérieures à la valeur cible individuelle pour 39 importateurs. La plupart de ces importateurs ayant manqué de moins de 3 g/km leur valeur cible, le taux réduit de la sanction s'est appliqué aux trois premiers grammes de dépassement de l'objectif.

Montants des sanctions et frais d'exécution

Au cours de l'année de référence 2018, environ 301 000 véhicules immatriculés avaient l'obligation de satisfaire aux prescriptions sur les émissions de CO₂ et ont fait l'objet d'un contrôle en ce sens. Les tableaux suivants donnent un aperçu chiffré des activités d'exécution, des montants perçus à titre de sanction et des frais d'exécution.

	Grands importateurs	Petits importateurs	Total
Voitures de tourisme contrôlées	300 000	1 000	301 000
Recettes	CHF 30 913 000	CHF 832 000	CHF 31 745 000
Coûts *			CHF 1 110 000
Recettes nettes			CHF 30 635 000

* En raison de certains flous, il est renoncé à une distinction des frais d'exécution entre grands et petits importateurs.

Les recettes nettes d'un montant total d'environ 30 635 000 francs sont réparties entre la Suisse et la Principauté de Liechtenstein (FL), dont la part représente 172 000 francs. Le montant de 31 436 000 francs sera versé au fonds suisse pour les routes nationales et le trafic d'agglomération FORTA. La répartition des coûts et des recettes entre la Suisse et le Liechtenstein pour 2018 est détaillée ci-dessous.

	FL	CH	Total
Voitures de tourisme contrôlées	2 000	299 000	301 000
Recettes	CHF 216 000	CHF 31 529 000	CHF 31 745 000
Coûts	CHF 44 000	CHF 1 066 000	CHF 1 110 000
Recettes nettes	CHF 172 000	CHF 30 463 000	CHF 30 635 000